

B E N E X

18, rue Jean Baptiste Pigalle

75009 PARIS

Société inscrite à la Compagnie des Commissaires aux comptes

Rapport du Commissaire aux apports

David BENAMRAM
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie régionale de Paris
N° d'inscription : 1100075380

Sommaire

1. Présentation des parties

Apporteur

Structure bénéficiaire de l'apport

2. Motifs et buts de l'opération

Description des biens apportés

Valeur des apports

Modalité de l'opération

Rémunération de l'apport

3. Nos diligences et appréciations sur la valeur des apports

4. Conclusions

David BENAMRAM
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie régionale de Paris
N° d'inscription : 1100075380

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée dans le cadre de l'opération d'un apport en nature relatif à la constitution d'une société par actions simplifiée dont les formalités de création sont en cours nous avons établi le présent rapport.

L'actif net apporté a été arrêté par les apporteurs et le représentant de la société bénéficiaire de l'apport en date du 31 octobre 2024. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que valeur des apports n'est pas surévaluée, et d'apprécier les avantages particuliers éventuels. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Nous vous présentons nos constatations et conclusions selon le plan suivant :

La présentation de l'opération

La nature, l'évaluation et la rémunération des apports.

Nos diligences et appréciations sur la valeur des apports, et l'équité de leur rémunération

Notre conclusion.

David BENAMRAM
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie régionale de Paris
N° d'inscription : 1100075380

I. Présentation des parties

Apporteur

Cette opération d'apport en nature s'inscrit dans le cadre de la création de la **SAS ABJADH**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social se situe aux 27 rue d'Issy 92100 Boulogne-Billancourt, France, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés.

Monsieur **YAHI Abderrahim**, né le 05/06/1988 à HENNAYA Tlemcen, de Nationalité Française, demeurant au 27, rue d'Issy 92100 Boulogne-Billancourt, associé unique de la société, a décidé de procéder à un apport en nature de 100% des titres de la société **DATACHAOS SOLUTIONS**, SAS au capital de 1 000€ immatriculée au RCS sous le numéro: **888 019 460,** qu'il détient personnellement.

Entité bénéficiaire de l'apport

la **SAS ABJADH**, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social se situe au 27, rue d'Issy 92100 Boulogne-Billancourt, France, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, dont l'activité principale est l'acquisition, la détention, la gestion, la cession ou la prise de toute participation, représentée par Monsieur **YAHI Abderrahim**, en sa qualité de **Président**.

II. Motifs et buts de l'opération

Description des biens apportés

Il est fait apport à la société de de 100% des titres de la société **DATACHAOS SOLUTIONS**, SAS au capital de 1 000€ immatriculée au RCS sous le numéro : **888 019 460.**

Valeur des apports

La valeur de cet apport a été fixée d'un commun accord entre les parties à un prix ferme de 50 000 €.

Modalités de l'opération

La SAS aura la propriété et la jouissance du bien apporté à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire prévue au mois d'octobre 2024.

David BENAMRAM
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie régionale de Paris
N° d'inscription : 1100075380

Rémunération de l'apport

L’apport ci-dessus désigné et évalué à 50 000€, sera rémunéré par l’attribution d’actions émises par le bénéficiaire lors de la constitution et représentant 100% du capital social.

III. Nos diligences et appréciations sur la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour contrôler la réalité de L’apport, analyser la méthode de valorisation des apports, et analyser et valider l’équité de la rémunération de l’apport.

IV. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l’apport s'élevant à 50 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Fait à Paris, le 21 octobre 2024

David BENAMRAN
Commissaire aux comptes

